

Juillet / Août 2017

SANTE MENTALE ET EMPLOI

Les campagnes électorales récentes ont mis au premier plan une volonté de réforme du code du travail. La concertation nécessaire, indispensable même a été amorcée. Au-delà des accords ou désaccords et des intérêts pas forcément convergents entre organisations des salariés et organisations patronales, il semble bien nécessaire aujourd'hui de mettre l'accent sur le quotidien difficile des personnes au travail ou en recherche d'emploi.

Le Psycom, un groupement de coopération sanitaire, organisme public auquel nous consacrerons prochainement une expression particulière, s'est attaché à la question de l'emploi et de la santé. Dans une de ses publications le Psycom montre les mythes et la réalité de la santé mentale et de l'emploi.

Au premier mythe mis en exergue : « La santé mentale ne concerne pas le monde de l'entreprise », répond une réalité : « Les problèmes de santé mentale (ex : dépression et anxiété) représentent un enjeu majeur de santé publique. Selon l'OMS, en 2020 la dépression sera la 2ème cause de maladie et d'arrêts de travail ».

Douze mythes concernant le monde du travail sont ainsi cloués au pilori. Dont celui qui évoque une supposée fragilité psychologique pour faire une dépression à cause de son travail. La réalité est autre : «... les conditions actuelles de travail (intensification du travail, précarisation des liens d'emploi, automatisation, ...) ont des effets néfastes sur la santé mentale des salariés et représentent un réel problème de santé publique ».

**Pour le Forum de Romainville,
VIVIANE VAN DE POELE
forumderomainville@laposte.net**